

## Motion

adoptée à l'unanimité

Session plénière du 21 septembre 2026

### **Nos pompiers en première ligne face au changement climatique : l'État doit agir !**

Le changement climatique transforme les missions des sapeurs-pompiers : fortes chaleurs, sécheresses et événements extrêmes multiplient et intensifient les interventions, notamment les incendies, plus fréquents et difficiles à maîtriser. Dans les territoires ruraux, leurs missions se diversifient également face à la désertification médicale, avec une hausse des interventions liées aux difficultés d'accès aux soins.

Dans un département rural comme la Nièvre, le volontariat constitue une force essentielle de notre modèle de sécurité civile. Plus de 1 100 sapeurs-pompiers volontaires y assurent, aux côtés des professionnels, la proximité et la continuité des secours.

Le Département de la Nièvre a fait le choix d'agir concrètement. Entre 2022 et 2026, sa contribution au SDIS est passée de 10,7 à 13,8 millions d'euros. Il a également accompagné le recrutement de 18 sapeurs-pompiers professionnels, maintenu les investissements et permis à 22 agents départementaux de rester disponibles pour leurs missions de sapeurs-pompiers volontaires.

Mais les collectivités ne pourront durablement porter seules l'adaptation d'un modèle de sécurité civile confronté à une multiplication des risques : incendies plus fréquents et plus intenses, épisodes de fortes chaleurs, événements climatiques extrêmes.

Alors que les collectivités financent plus de 90 % des budgets des SDIS, dont près de 60 % pour les seuls Départements, il est nécessaire de faire évoluer ce modèle et d'associer davantage l'État à son financement.

Une proposition de loi avait notamment été portée par la gauche visant à augmenter la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) afin de renforcer le financement des SDIS, mais a été rejetée par la droite et l'extrême droite, il est temps de faire de cette question une priorité nationale.

### **Le Conseil départemental de la Nièvre demande donc au Gouvernement :**

- **de faire évoluer le modèle de financement des SDIS**, pour garantir des ressources plus lisibles, plus pérennes et adaptées à l'évolution des risques et des missions, notamment par une évolution de la part de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) affectée aux SDIS et l'étude de ressources dédiées ;
- **de renforcer le volontariat et sa reconnaissance**, en soutenant le recrutement et la fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires, la reconnaissance des compétences acquises, la formation, la conciliation avec la vie professionnelle et personnelle, ainsi que les dispositifs de reconnaissance et de fidélisation ;

- **de renforcer les moyens humains, les conditions d'exercice et la protection des personnels**, en consolidant les effectifs et les moyens des SDIS, en accompagnant le renouvellement des équipements et des véhicules, et en faisant de la prévention des risques professionnels et de la santé des sapeurs-pompiers une priorité ;
- **de faire de la Nièvre un département d'expérimentation d'un nouveau modèle de protection civile**, plus préventif, mieux financé et adapté aux réalités des territoires ruraux, en s'appuyant sur les acteurs locaux et en accordant les moyens dédiés nécessaires pour conduire et évaluer cette expérimentation, notamment en matière de financement, de volontariat, de protection des personnels et de formation des citoyens.

La Nièvre continuera à soutenir ses sapeurs-pompiers. Elle demande désormais à l'État de prendre sa part et d'engager les premières décisions nécessaires pour garantir l'avenir de notre modèle de sécurité civile.